



CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE
DE SUISSE OCCIDENTALE
CONSEIL ACADÉMIQUE

CHARTRE EUROPÉENNE DU CHERCHEUR ET

CODE DE CONDUITE POUR LE RECRUTEMENT DES CHERCHEURS

Dans sa séance du 2 mai 2006, le Conseil académique de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) a adopté la *Charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs* proposée le 11 mars 2005 par la Commission européenne. Elle rejoint ainsi la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS). Par cette décision, la CUSO affirme l'importance qu'elle accorde au développement des carrières des chercheuses et chercheurs et à l'action européenne dans ce domaine.

La CUSO accordant dans son action une priorité élevée à la formation doctorale, elle tient compte des discussions en cours au niveau européen sur le doctorat et plus généralement sur la carrière des jeunes chercheurs (*early stage research*), à l'initiative de la Commission Européenne aussi bien que de l'EUA. Elle a par exemple pris connaissance avec intérêt du rapport sur le projet «Programmes doctoraux pour une société européenne du savoir» de l'EUA ou, au niveau suisse, des travaux de l'association des jeunes chercheurs Actionuni.

La CUSO contribuera à faire connaître largement l'existence et les principes de la charte en informant les universités de sa décision et en la publiant sur son site www.cuso.ch. Sa Commission de coordination et de gestion assurera un suivi régulier de l'implémentation des principes de la charte dans les institutions membres.

La décision sera communiquée à la CRUS, au Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER) pour ERA-More Suisse, et à la Direction générale de la Recherche de l'Union européenne (site <http://europa.eu.int/eracareers/europeancharter/>).

Conférence universitaire de Suisse occidentale
Conseil académique

André Hurst
Président